

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 17 octobre
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 10 octobre 2025
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégoire TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH,
Christophe JOFFRIT, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

Nicolas BITTARD, Christel PERSONNE

Secrétaire :

M Luc LAPEYRE a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Délibérations :

-Avis sur le Schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028 entre la CCMP et la commune

- Adoption des statuts de la CCMP
- Fonds Aide aux Jeunes 2025
- Fonds Solidarité Logement 2025
- Choix architecte MAM

2) Présentation travail Cabinet Ablomé

3) Protection Sociale Complémentaire (Santé et Prévoyance)

4) CR réunion politique déchets

5) Informations vacances logements

6) Questions diverses :

- CR commission Environnement, Date commission contrôle liste électorale, projet agri photovoltaïque Babin

7) Elections Municipales

Mme la Maire informe le conseil municipal des décès de M PARANT et M ROBELIN et rappelle que des gerbes ont été envoyées.

Mme Frappier fait savoir que la fête des champignons s'est très bien déroulée, avec la participation active de tous les bénévoles et un superbe temps l'après-midi.
Elle fait savoir que 150 personnes ont participé à la randonnée nature et champignons dont 135 payantes.

L'inauguration s'est faite en présence de nombreux élus des alentours.

Il y avait plus d'exposants que l'an passé avec 8 nouveaux.
Les activités enfants, les spectacles, la démonstration de cavage ont été appréciés.
450 personnes environ ont profité du spectacle.
Le snack tenu par l'ASC a réalisé 90 plateaux soit 30 de plus que l'an passé.
La crêpière était en rupture de stock dès 17 h.
L'APE a vendu beaucoup de café le matin et 100 l de bière dans la journée.
Dans l'ensemble la journée a été un vif succès pour tous.

Mme la Maire remercie vivement pour leur travail et le temps passé Mme Frappier coordinatrice de la fête ainsi que M Yannick Méchin, M Vincent Pallau, Mme Caroline Rocher et Mme Dany Bricou en tant que bénévoles du conseil municipal.
Elle affectionne particulièrement ces moments forts pour la commune.

I Délibérations :

1) Présentation du Schéma de Mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028

M Caclin présente le Schéma de mutualisation présentant un inventaire des pratiques de mutualisation déjà mises en place et les orientations de mutualisations à réaliser sur la durée du schéma 2026-208.

Il fait savoir que ce document d'orientation est non contraignant pour les communes et peut être révisé à tout moment.

La mutualisation peut être entre communes ou entre communes et communauté de communes, sur la base de volontariat des communes.

Les objectifs du schéma sont :

- renforcer la relation commune/communauté
- accompagner et faciliter la création de communes nouvelles
- rendre les établissements publics et les communes plus robustes et efficaces en accédant à de l'expertise et à du matériel partagé
- optimiser les ressources
- apprendre à mieux se connaître

Il présente ensuite le calendrier du projet, la gouvernance ainsi que les opérations validées lors des comités de pilotage.

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur le projet de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028.

2) Approbation des modifications des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou au 1^{er} janvier 2026

M Caclin, dans la continuité de la démarche engagée le 1er avril 2023, fait savoir qu'il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle actualisation des statuts de Mellois en Poitou afin de se mettre en conformité avec :

- La loi du 18 décembre 2023 en ce qui concerne la compétence Petite enfance. La loi crée le statut d'autorité organisatrice de la petite enfance et de nouvelles obligations relatives à l'accueil et à l'information des familles. La communauté de communes exerçant ces missions dans les faits, il convient de les intégrer dans les statuts.
- Les débats faisant suite au séminaire compétence qui s'est tenu avec les élus en juin 2023.

Lors de ce séminaire, a été actée, en accord avec la commune de Sainte Soline, la restitution du Tumulus entretenu dans les faits par la commune et resté inscrit dans les statuts.

- La prise en compte de la création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois,
- Les échanges avec le service départemental Jeunesse et Sports concernant la compétence enfance jeunesse et restauration scolaire. A l'occasion de ces échanges ont notamment été mis en avant :

- La nécessité de clarifier les statuts pour les accueils collectifs de mineurs sur le temps périscolaire.

Cette clarification permet aux communes ayant conservé la compétence scolaire de déclarer leur accueil périscolaire en accueil collectif de mineurs. La communauté de communes étant compétente dans les anciens statuts pour tous les ACM sur le temps périscolaire et extrascolaire.

- La nécessité de régulariser l'intervention du service restauration scolaire pour les repas des accueils collectifs de mineurs

- D'apporter une souplesse dans le fonctionnement des statuts de Mellois en Poitou en intégrant :

- le Contrat local de Santé à l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale
- La ludothèque de Celles sur Belle, le Musée du Rauranum, le Centre Jean Rivierre et le Moulin du Marais à l'intérêt communautaire de la compétence construction entretien et fonctionnement des équipements culturels

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences listées et décrites ci-dessous.

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer à compter de la date de notification par la communauté de communes

Afin de prendre en compte le transfert ou la modification des compétences issues du vote du conseil communautaire du 25 septembre 2025, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans les statuts annexés, à compter du 1er janvier 2026.

3) Fonds Aide aux Jeunes et Fonds Solidarité logement :

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant à attribuer pour la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes et au Fonds Solidarité Logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes ainsi que le Fonds Solidarité Logement à hauteur de 600 € par fonds pour 2025.

4) Etude faisabilité MAM

Mme la Maire présente les devis demandés concernant l'étude de faisabilité pour la transformation du logement de l'école maternelle à Prailles en une Maison des Assistantes Maternelles.

Elle fait savoir que la commission propose de retenir la proposition de Mme Parent.

Mme la Maire présente une estimation financière du dossier :

Montant de l'étude et des travaux HT:	272 318 € + 30 709 €
DETR : 40 %/HT	121 210 €
CAF 12 places	4000€x12 48 000 €
Gros chantier	1000€x12 12 000€
Critère richesse de la commune	
	1000€x12 12 000€
Fonds Leader environ	50 000 € minimum

Sieds (si gain d'énergie de 40% mini) donne droit à 40 % du coût de la valeur énergétique évalué à 10 000 € environ
 (si gain inférieur à 30 %) donne droit à 30 %.

Prêt à taux zéro par la MSA

Récupération de la TVA

Dossier DSIL à étudier

Loyers MAM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir Mme Véronique PARENT, architecte à Rochefort pour un montant de 30 709.21 € HT soit 33 343.61 € TTC.

Pour 15 Abstention 1 Contre 0

5) Achat jus de pommes :

Mme la maire propose la somme de 87 € en subvention exceptionnelle pour le remboursement des bouteilles de jus de pommes de 2024.

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à procéder au versement de cette subvention de 87 €.

6) Remboursement cadeau

Mme la Maire propose de retenir une carte cadeau auprès des gîtes de France d'un montant de 615 € pour le cadeau de départ de M ERIC Pascal.

La réservation ne pouvant se faire que par CB, Mme la Maire propose de faire l'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision, mandate Mme la Maire pour l'acquisition de la carte cadeau et valide la décision de procéder au remboursement à son profit

Un repas au restaurant Les Glycines de Melle sera également réservé.

7) Ouverture de poste

Mme la Maire informe que l'annonce concernant l'ouverture du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2026 est en ligne.

En attendant le futur recrutement, il sera peut-être nécessaire de recourir à du personnel par l'association intermédiaire. La décision sera prise en fonction de la demande des agents techniques.

II Présentation de l'étude d'esquisse de la réhabilitation du site Maison Peleboise
 Mme la Maire fait une présentation du résumé du programme :

- Construction d'un nouveau préau avec sanitaires pour le Centre de Loisirs
- Rénovation énergétique et transformation de la Maison Peleboise
- Transformation du gîte actuel en bureau d'accueil

-Aménagement global du site : requalification de la traversée, stationnements et abords du futur préau, de la salle des fêtes, aménagement d'une zone de stationnement paysagée au nord du site.

-Aménagement de l'ancienne mairie en gîte

Elle fait savoir que les plantations des haies sur la zone de stationnement auront lieu le 7 février avec le programme Ekosentia.

Une réunion de travail est prévue le jeudi 30 octobre à 15 h 30. Nathalie Proteaux, Philippe Naud et Loïc Nau seront conviés.

III Protection Sociale Complémentaire :

Afin de déposer la demande de saisine au CST concernant le choix du dispositif de participation et le montant de la participation Santé et Prévoyance, il faut préciser les montants des participations Santé et Prévoyance.

Le conseil municipal propose de retenir l'adhésion à :

-la convention de participation PREVOYANCE avec une participation envisagée employeur de 25 €

-la convention de participation SANTE avec une participation employeur envisagée de 25 €.

IV Réunion politique déchets

M Watrin fait un résumé de la dernière réunion politique déchets du 18/09/2025.

Il fait savoir qu'il y a une baisse du tout-venant mais une hausse importante des végétaux.

Par rapport à 2024, il y a une augmentation des filières (ex : cartouches encre, palettes).

Concernant la valorisation des inertes, il informe que de nouveaux tarifs viennent d'être proposés. Il fait savoir qu'il va d'abord se rendre sur site pour voir la marchandise proposée. Il annonce l'arrêt de la collecte des pneus.

Il fait part des nouveaux horaires des déchetteries pour 2026 ;

Eté (15-06 au 31.08) 7 h – 13 h

Hiver (01.09-14.06) 9 h 30 -12 h et 14 h – 17 h 30

Il informe qu'il n'y aura pas d'évolution de la déchetterie de Celles sur Belle dans l'immédiat.

V Information vacances de logements

Mme la Maire fait savoir que sur l'ensemble de la communauté de communes de nombreux logements sont inoccupés ; 1472 sont vacants 18145 logements occupés sont classés entre D et G.

La CCMP souhaite agir pour aider les propriétaires à les rénover.

Des aides existent par l'ANAH pour les propriétaires occupants à revenus faibles et modérés (40% des propriétaires occupants peuvent y prétendre)

Les propriétaires bailleurs y ont droit sans limite de revenus à condition que le logement soit loué pendant 6 ans.

Afin d'inciter les propriétaires à effectuer des travaux de rénovation, la CCMP a décidé de compléter les subventions d'état à hauteur de 5000€ par foyer. Elle propose aux communes d'abonder ces dispositifs.

Le levier pour les communes est la taxation des logements vacants.

L'impôt prélevé permettrait de récupérer une somme qui pourrait être redistribuée aux porteurs de projets.

Si la commune projette de mettre en place cette taxe, elle devra délibérer avant le 1/10/26 pour une application au 1.01.2027.

Mme la Maire demande à ce que chacun y réfléchisse.

VI Questions diverses

*Pizzeria :

Mme la Maire fait savoir que la pizzeria est lancée.

Mme Papet serait prête à louer la maison pour y aménager une salle de restauration. Elle se propose d'aménager la 1ère salle (nettoyage et peinture), de se servir de la cuisine comme lieu de stockage.

Le conseil municipal propose que le logement soit loué pour un montant de 150 €/mensuel avec exonération des deux premiers mois à compter du 1^{er} novembre 2025.

La salle de restauration ne devra pas accueillir plus de 19 personnes, la cuisine servira de lieu de stockage et l'étage ne sera pas accessible.

*Cadeau Noël employés

Mme la Maire soumet l'idée d'offrir au personnel un massage sur chaise et une boite de chocolat pour Noël.

Mme la Maire doit se renseigner pour proposer cette prestation.

*11 novembre

La cérémonie se déroulera à 11 h à Prailles et à 11 h 30 à la Couarde. Deux gerbes seront achetées.

*Commission voirie

M Méchin fait savoir que la commission voirie a rencontré les habitants de La Justice.

Mmes et Mrs Berthelot, Quatravaux et Rocher étaient présents.

Il a été décidé de limiter le lieu-dit à 30 km/h. 2 panneaux 30 seront posés.

Un panneau Cédez- le- passage sera positionné venant de la mare des Gasses.

*Projet agri-voltaïque

M Babin a présenté son dossier d'énergie solaire photovoltaïque à la CCMP.

Ce projet Agri voltaïque (Agri-PV en élevage) a été refusé en l'état car il a été jugé trop important par rapport à sa surface agricole.

*Commission Environnement

M Fritsch informe qu'une sortie nature nocturne sera organisée et animée par les grimpereaux de l'Hermitain le 7 novembre de 20 h à 22 h pour découvrir les salamandres. Rdv à l'ancienne école de La Couarde.

Le 7 février 235 ml de haies seront plantées sur l'aire de stationnement de la Maison Peleboise. C'est un projet réalisé en association avec des bénévoles, les membres des ACCA et les personnes qui ont participé à Ekosentia.

Le 18 novembre, les agents techniques communaux recevront une formation sur la bonne gestion des bords de route.

Le **jeudi** 20 novembre, réunion avec les exploitants agricoles exerçant sur la commune pour leur présenter les aménagements agri écologiques qui peuvent être mis en place dans le cadre du programme Ekosentia.

La commune se charge d'envoyer les invitations.

*Commission contrôle liste électorale

Elle doit se réunir entre le 21 novembre et le 30 décembre. M Fritsch doit proposer une date.

*PLUi H

M Caclin rapporte les résultats des délibérations des communes :

17 communes ont adopté le projet sans observation

25 communes ont adopté le projet avec observations

6 communes n'ont pas délibéré (donc leur avis sont réputés favorables)

10 communes ont émis un avis défavorable avec des remarques non prises en compte.

Elles devront le faire savoir lors de l'enquête publique.

La chambre d'agriculture a émis un avis défavorable.

La CCMP a procédé au vote:

73 votants 7 Contre 3 Abstention – 63 Pour. Le projet est adopté

L'avis d'ouverture de l'enquête publique sera déposé sur panneau pocket.

L'information sera transmise par les canaux habituels

*Rencontre habitants La Couarde

Le moment convivial s'est bien passé.

Une remarque ressort, celle d'une sensation de manque d'entretien depuis la commune nouvelle.

*Recensement 2026

Mmes Elisabeth Baricault, Line Chassac et Sylvie Lapeyre sont nommées agents recenseurs pour le recensement de janvier-février 2026.

*Service civique

Mme Grolleau fait savoir que le recrutement des futurs services civiques se poursuit. Une personne est déjà retenue.

*Elections

M Joffrit fait savoir qu'une future liste est maintenant complète comprenant 10 femmes et 9 hommes.

M Watrin informe également de la constitution d'une liste complète.

*Repas des ainés

Il est prévu le samedi 13 décembre à la Maison Peleboise.

*Vœux de la Municipalité

Ils sont prévus le samedi 10 janvier à la Maison Peleboise

*Bulletin municipal

Mme la Maire fait savoir que l'imprimerie Mathieu a fermé fin septembre. Des devis vont être demandés à RIC Collectivités et à NPR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

